



remariage avec u surendetté

Par **bernardetmarie12**, le **24/11/2008** à **16:11**

Mon futur mari est surendetté banque de f. Ses remboursements se termineront en 2010.

Son divorce sera prononcé en 2009, pension de reversion de 300 euros à vie à payer.

Ensuite nous ns marirons avec contrat de mariage préalable chez notaire.

S'il décède

qui paie le surendettement bque de F

la pesion de reversion de son ex (30 ans de vie commune) sera supérieure à la pension compensatoire.

Qui doit faire les démarches

si je renonce à l'héritage (un compte courant avec qqes centaines d'euros qui sert au paiement des crédits, de la pension et des frais de notre communauté), serais je libre de toute dette vis à vis de la loi ?

Mon futur époux a un fils de 35 ans.

Merci et slts